

N° COUR : 500-11-038035-099
N° BUREAU : 088440-003

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS
DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36,
EN SA VERSION MODIFIÉE**

LES INDUSTRIES SHOW CANADA INC.,
personne morale dûment constituée ayant son
siège social au 5555, rue Maurice-Cullen, dans
la ville de Laval, dans la province de Québec,
H7C 2T8;

LES INDUSTRIES SHOW CANADA (US) INC.,
personne morale dûment constituée ayant son
siège social au 5555, rue Maurice-Cullen, dans
la ville de Laval, dans la province de Québec,
H7C 2T8;

3665658 CANADA INC., personne morale
dûment constituée ayant son siège social au
5555, rue Maurice-Cullen, dans la ville de
Laval, dans la province de Québec, H7C 2T8;

Ci-après collectivement appelées
« La Compagnie »

- ET -

RAYMOND CHABOT INC., personne morale
dûment constituée ayant une place d'affaires au
600 de la Gauchetière Ouest, bureau 2000,
dans la ville de Montréal, dans la province de
Québec, H3B 4L8

Contrôleur

**DEUXIÈME RAPPORT DU CONTRÔLEUR SUR L'ÉTAT
DES AFFAIRES ET DES FINANCES DE LA DÉBITRICE**

À L'HONORABLE ROBERT MONGEON, JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE :

1. INTRODUCTION

- »»» Le 14 décembre 2009, la Compagnie a déposé une requête pour l'obtention d'une Ordonnance initiale, selon les dispositions prévues aux articles 4, 5 et 11 de la *Loi sur les Arrangements avec les Créanciers des Compagnies (LACC)*. En date du 16 décembre 2009, le juge Robert Mongeon, J.C.S. a émis une Ordonnance initiale nommant Raymond Chabot inc. (Nicolas Boily, CA, CIRP) à titre de Contrôleur aux affaires et finances de la Compagnie.

» Le 13 janvier 2010, cette Ordonnance a été renouvelée jusqu'au 17 mars 2010.

Le présent rapport se veut un complément d'information au premier rapport du Contrôleur produit le 11 janvier 2010 et doit être lu en relation avec celui-ci.

2. SUIVI DES ACTIVITÉS

» Depuis l'Ordonnance initiale, les activités de la Compagnie se sont poursuivies normalement :

- ◆ Trois contrats d'importance sont présentement en cours soit les Jeux Olympiques 2010, les Jeux Paralympiques 2010 et le projet du « Cosmopolitan » à Las Vegas. Selon la direction de la Compagnie, ces projets devraient être complétés à la fin mars et avril respectivement;
- ◆ L'approvisionnement auprès des fournisseurs est demeuré stable; et
- ◆ Les dépenses d'exploitation sont faites dans le cours normal des affaires.

» La Compagnie soumissionne présentement sur plusieurs projets d'importance aux États-Unis, au Qatar, au Japon et en Iraq.

Compte tenu de la baisse des activités projetée, la direction a procédé à plus de vingt (20) mises à pied temporaires supplémentaires en février. Celles-ci font suite aux quarante (40) mises à pied temporaires effectuées en décembre dernier. La Compagnie emploie actuellement près de quarante-cinq (45) employés.

➤ Nous vous présentons ci-dessous une comparaison entre les projections combinées sur l'évolution des avances bancaires jointes à la requête initiale et les recettes et débours réels pour la période du 2 janvier au 5 mars 2010 :

	(En milliers de dollars – non vérifié)		
	Réel	Projections	Écart
	\$	\$	\$
Recettes			
Comptes clients	3 104	3 986	(882)
Crédit d'impôts	240	279	(39)
	<u>3 344</u>	<u>4 265</u>	<u>(921)</u>
Déboursés			
Salaires et avantages sociaux	878	706	(172)
Fournisseurs	2 206	3 316	1 110
Loyer	32	53	21
Contrats de location	17	43	26
Remboursements des dettes à long terme	20	24	4
Frais financiers	43	68	25
Honoraires de restructuration	255	360	105
	<u>3 451</u>	<u>4 570</u>	<u>1 119</u>
Augmentation (diminution) des avances bancaires	107	305	198
Avances bancaires au début	<u>715</u>	<u>715</u>	<u>---</u>
Avances bancaires à la fin	<u>822</u>	<u>1 020</u>	<u>198</u>

➤ L'écart défavorable de 882 000 \$ au niveau de l'encaissement des comptes clients s'explique principalement par :

- ◆ Des délais relativement à l'avancement des travaux exécutés pour le projet « Cosmopolitan » à Las Vegas, lesquels ont généré un écart défavorable au montant de 431 000 \$. Selon la direction, cet écart sera résorbé dans les prochaines semaines;
- ◆ Des retards quant à l'obtention de certains permis de construction de la ville de Los Angeles ainsi qu'à la documentation d'extras pour le projet « Kodak Center » avec le Cirque du Soleil à Los Angeles. À ce jour, une entente serait intervenue entre les parties quant au paiement des extras et la Compagnie anticipe recevoir l'ensemble des permis manquants au cours des prochaines semaines.

➤ L'écart favorable de 1,1 million \$ au niveau des déboursés aux fournisseurs s'explique principalement par un écart temporaire quant à l'exécution du projet « Cosmopolitan », lequel devrait se résorber au cours des prochaines semaines. Celui-ci s'explique également par des coûts d'exécution de projets moins élevés que prévus.

➤ L'écart favorable de 105 000 \$ au niveau des honoraires de restructuration s'explique par des honoraires moins élevés que prévus et par un écart temporaire quant au paiement de ceux-ci.

3. SUIVI DE LA RÉCLAMATION CONTRE PERINI BUILDING COMPANY (« PERINI »)

- »»» Rappelons qu'une somme de 2,8 millions US \$ demeure impayée par Perini sur le projet du City Center à Las Vegas et fait l'objet d'un litige commercial important.
- »»» La Compagnie a poursuivi ses démarches visant le recouvrement de la créance, notamment :
 - ◆ Le 26 janvier dernier, monsieur Jean Labadie et le Contrôleur ont rencontré les représentants de Perini, afin de faire progresser les discussions en cours;
 - ◆ La Compagnie a embauché un consultant externe, afin de procéder à la révision de la compilation et documentation de sa réclamation à l'égard de Perini;
 - ◆ La Compagnie complète la documentation d'une troisième réclamation à l'endroit de Perini. Le montant de cette réclamation demeure indéterminé en date du présent rapport.
- »»» Nous ne pouvons nous prononcer quant à une estimation du montant recouvrable net et quand aux délais de recouvrement de ce compte client litigieux.

4. PROCESSUS DE PRODUCTION DES RÉCLAMATIONS

- »»» Un avis aux créanciers de la procédure relative au processus de réclamation a été publié dans l'édition du 20 février 2010 du journal La Presse;
- »»» Les avis aux créanciers de la date limite de production des réclamations ont été postés aux créanciers le 22 février 2010;
- »»» Le processus de production des réclamations est présentement en cours, et se poursuit jusqu'au 30 mars 2010 à 17 heures (heure de Montréal). En date du présent rapport, il n'y a pas d'écart significatif entre les réclamations produites et les montants déclarés par la Compagnie.

5. PROJECTIONS SUR L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

- »»» Nous joignons, à l'annexe A, les projections sur l'évolution de l'encaisse pour la période du 6 mars au 28 mai 2010.
- »»» Ces projections ont été établies par la direction de la Compagnie. Ces projections sont établies dans un contexte de continuité de l'exploitation sans changement significatif.

- » Nous avons effectué un examen de ces projections en menant des enquêtes, des analyses et des discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la direction et les employés de la Compagnie. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction à l'appui des hypothèses ainsi que la préparation et la présentation des projections. Toutefois aucune vérification de celles-ci, tel que prescrit dans le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés, n'a été effectuée par le Contrôleur. Conséquemment, le Contrôleur n'exprime aucune opinion comptable à leur égard.
- » De plus, puisque ces projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels peuvent différer des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.
- » Pour la période du 6 mars au 28 mai 2010, il est prévu que les avances bancaires varieront entre 0,1 million \$ et près de 1,4 million \$. Malgré l'augmentation des avances bancaires, celles-ci respecteraient les critères d'emprunt actuellement en vigueur.

6. SOLLICITATION D'OFFRES DE FINANCEMENT OU D'INVESTISSEMENT

- » Depuis l'émission de l'Ordonnance initiale et plus particulièrement depuis janvier dernier, les dirigeants de la Compagnie, assistés de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie ont poursuivi les démarches de refinancement entreprises. Les principales démarches de sollicitation se résument ainsi :
 - ◆ Identification et démarchages auprès d'institutions financières, de sociétés de capital de risques, de prêteurs privés et de partenaires stratégiques;
 - ◆ Identification et démarchages auprès de différentes sociétés immobilières susceptibles de conclure une vente de type « sale lease back » pour l'immeuble situé au 5555, rue Maurice-Cullen à Laval;
 - ◆ Préparation et envoi d'un document de présentation de la compagnie et de plusieurs scénarios de projections financières aux divers intervenants ;
 - ◆ Suivi téléphonique et par courriel.
- » À ce jour, la Compagnie est toujours en discussions avec quelques six (6) institutions financières et prêteurs privés, sans qu'il y ait présentement d'entente quant à un éventuel refinancement des opérations de la Compagnie.

7. SITUATION AVEC LES PRINCIPAUX CRÉANCIERS GARANTIS

- »»» Depuis l'émission de l'Ordonnance initiale, la Compagnie et le Contrôleur ont été en constante communication avec l'ensemble des créanciers garantis.
- »»» Le ou vers le 16 mars dernier, la Banque Nationale du Canada et la Compagnie ont renouvelé la convention d'atermoisement en vigueur, et ce, jusqu'au 30 avril 2010.

8. PLAN D'ARRANGEMENT

- »»» La formulation du plan d'arrangement est fortement tributaire de la conclusion du processus de refinancement en cours et du règlement à intervenir entre Perini Building Construction et la Compagnie. Conséquemment, il appert que la Compagnie n'est pas en mesure de présenter à ce jour un plan d'arrangement aux créanciers.

9. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

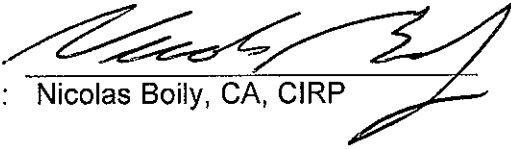
Considérant que :

- »»» Depuis l'Ordonnance initiale, les activités de la Compagnie se poursuivent normalement et génèrent des recettes et déboursés conformes aux projections;
- »»» Les projections sur l'évolution des avances bancaires pour la période du 6 mars au 28 mai 2010 démontrent que la situation des avances bancaires sera conforme à l'entente intervenue avec la Banque Nationale du Canada;
- »»» La Compagnie est présentement dans un processus de recherche de financement et de sollicitation d'investisseurs stratégiques;
- »»» La Compagnie complète présentement trois projets importants pour lesquels une interruption des activités causerait des préjudices importants et conséquemment, affecterait grandement la valeur de réalisation de ces projets;
- »»» La Compagnie poursuit les négociations visant le recouvrement des sommes dues par Perini Building Company;
- »»» La clôture du processus de sollicitation en cours et d'un éventuel règlement entre la Compagnie et Perini Building Company seront à l'avantage de l'ensemble des créanciers;
- »»» Le processus de dépôt des preuves de réclamation est présentement en cours et prendra fin le 30 mars prochain;
- »»» La Compagnie a agi et continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;

- Par conséquent, le Contrôleur est d'avis que le délai demandé est raisonnable et à l'avantage de l'ensemble des créanciers et recommande qu'il soit accordé jusqu'au 30 avril 2010.

Le 15 mars 2010

RAYMOND CHABOT INC.
Contrôleur des affaires et finances de
Les Industries Show Canada inc., Les Industries
Show Canada (US) inc. et 3665658 Canada inc.

Par : 
Nicolas Boily, CA, CIRP

ANNEXE A

Les Industries Show Canada inc.
Les Industries Show Canada (US) inc.
3665658 Canada inc.

Projections sur l'évolution des avances bancaires
De la période du 6 mars au 28 mai 2010

Les Industries Show Canada inc.
Les Industries Show Canada (US) inc.
3665658 Canada inc.
Notes Complémentaires
Au 15 mars 2010
(non vérifié)

1. Objet des projections sur l'évolution de l'encaisse

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées par les dirigeants de la société à partir des informations disponibles au 15 mars 2010, pour la période du 6 mars au 28 mai 2010.

Le but de ces projections est de présenter au tribunal une information financière prospective dans le cadre d'une requête en prorogation de l'ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC)*. Il est à signaler que ces informations risquent de ne pas convenir à d'autres fins.

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction d'hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que les dirigeants de la société ont prévu adopter, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, de l'avis des dirigeants, sont les plus probables, mais surtout en fonction d'hypothèses conjoncturelles qui cadrent avec l'objet des projections.

Étant donné que ces projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts pourront être importants.

2. Hypothèses

L'état de l'évolution de l'encaisse repose surtout sur des hypothèses conjoncturelles qui sont énoncées ci-après.

Encaissements

Comptes clients

- L'encaissement prévu des comptes clients repose sur une analyse détaillée des contrats en cours et des sommes à recevoir au 5 mars 2010.

Décaissements

Salaires, déductions à la source et vacances

- Les salaires, déductions à la source et vacances ont été calculés à partir d'une analyse spécifique des besoins en main-d'œuvre, considérant les contrats actuellement en vigueur. Ceux-ci sont payables aux deux semaines pour l'ensemble des employés.

Fournisseurs

- Les paiements aux fournisseurs sont évalués à partir des contrats en cours et des besoins en matières premières, fournitures et sous-traitance. Ces frais sont payables sur réception ou au moment où le service est rendu.

Loyer

- Les frais de loyer sont établis en fonction des baux en vigueur. Ceux-ci sont payables mensuellement.

Contrats de location

- Les déboursés relatifs aux contrats de location sont établis en fonction des baux et ententes en vigueur. Ceux-ci sont payables mensuellement.

Dettes à long terme

- Les déboursés relatifs aux dettes à long terme sont établis en fonction des ententes et moratoires en vigueur. Ceux-ci sont payables mensuellement.

Frais financiers

- Les déboursés relatifs aux frais financiers sont établis en fonction des ententes en vigueur et la variation prévue des avances bancaires. Ceux-ci sont payables mensuellement.

Frais de restructuration

- Les débours relatifs aux honoraires de restructuration sont établis en fonction de l'expérience et sont payables sur réception des factures.

Show Canada (continué)
Projections hebdomadaires sur l'évolution des avances bancaires
pour la période se terminant le 28 mai 2010

	Mars			Total	AVRIL					Total	MAI				Total	
	12-mars	19-mars	26-mars		02-avril	09-avril	16-avril	23-avril	30-avril		07-mai	14-mai	21-mai	28-mai		
Recettes																
Comptes clients	290	696	321	1 277	-	-	406	-	-	945	1 351	672	187	-	281	1 140
Autres	290	696	321	1 277	-	-	406	-	-	945	1 351	672	187	-	281	1 140
Déboursés																
Salaires, déductions à la source et vacances	67	67	67	201	60	60	60	60	60	60	300	146	146	146	146	584
Fournisseurs	600	201	408	1 210	67	67	67	67	67	67	335	174	174	174	174	696
Loyer	-	-	29	29	-	-	-	-	-	29	29	-	-	-	29	29
Contrats de location	1	-	29	30	-	6	1	-	-	29	36	6	1	-	29	36
Dettes à long terme	-	-	12	12	-	-	-	-	-	12	12	-	-	-	12	12
Frais financiers	-	-	34	34	-	-	-	-	-	34	34	-	-	-	34	34
Frais de restructuration	40	40	40	120	25	25	25	25	25	25	125	25	25	25	25	100
	708	308	619	1 636	152	158	153	152	152	256	871	351	346	345	449	1 491
Variations	(418)	358	(298)	(359)	(152)	(158)	253	(152)		689	480	321	(159)	(345)	(168)	(351)
Avances bancaires au début	822	1 240	883	822	1 181	1 333	1 491	1 238	1 390	1 390	1 181	701	380	539	884	701
Avances bancaires à la fin	1 240	883	1 181	1 181	1 333	1 491	1 238	1 390	701	701	701	380	539	884	1 052	1 052